

Le numérique dans la relation humaine : Ce que nous avons (ré) appris avec le confinement

Respectable Loge, Le Cœur et L'Esprit, Orient de Voiron, Région 6

Mots-clefs : Droit au numérique

Constat

La place et le rôle du numérique dans les relations interindividuelles ou collectives durant le confinement ont été envisagés dans plusieurs de leurs dimensions:

- Sociales
- Professionnelles
- Techniques
- Relationnelles

Dans le contexte inédit du confinement les intérêts comme les obstacles inhérents aux usages du numériques se sont imposés à tous rapidement et avec une grande acuité.

Obstacles

Les inégalités et les injustices qu'elles engendrent sont devenues plus apparentes et ont pu creuser la fracture numérique :

Ces inégalités tiennent aux équipements comme à leur maîtrise, à la qualité des connexions et varient dans de fortes proportions selon les territoires et les conditions matérielles de chacun.

Le télétravail nécessite une discipline personnelle. Les horaires et la densité du travail peuvent être plus importants parce que non régulés, et posent alors des problèmes en termes de droit du travail ; Cela nécessite l'indemnisation des coûts supplémentaires (espace, abonnement). Il y a risque de coupure du terrain et donc du concret. La réduction des interactions peut être pesante.

La confidentialité peut être mise à mal dans les conditions de connexions et de lieux non appropriés.

L'enseignement à distance suppose des compétences maîtrisées par les élèves/étudiants comme par leurs enseignants. L'illectronisme peut être apparenté à et aggravé par l'illettrisme. Il faut avoir les capacités d'un raisonnement logique (mathématiques, physique). Les outils numériques ne résolvent pas les difficultés d'apprentissage mais les aggravent quand il n'y a plus la médiation du professeur.

Intérêts

Les formes des échanges collectifs ou individuels sont contraintes par les outils ou applications dédiés : Le constat est fait d'une meilleure distribution de la parole en situation de réunion, tendant à plus d'équité. La parité de genre pour les prises de parole semble meilleure. L'attention et l'écoute également, de même que la correction et la ponctualité.

Travailler seul et sans interférences permet de gagner en concentration sans la distraction d'échanges inutiles.

La suppression des déplacements représente une économie de temps, de fatigue, de coût écologique comme de coût horaire. Ces temps de trajet pouvaient représenter néanmoins des surs au sein de journées chargées.

On constate une foisonnante diffusion de créations de toutes natures, des plus sommaires aux plus élaborées, du simple même se répandant de manière quasi virale à l'œuvre jouée par un orchestre entier de musiciens distants. Cette créativité réjouissante définit aussi un vaste espace dédié à la liberté de penser, d'interpréter, d'analyser. Les visites virtuelles et les conférences ont pu nourrir toutes les curiosités intellectuelles.

Propositions concrètes opérationnelles

La formation aux techniques, l'appropriation des processus de formation à distance deviennent des priorités.

La vigilance et le contrôle doivent pouvoir s'exercer sur plusieurs points sensibles :

- La notion de dépendance au numérique, tout comme son contraire, l'exclusion du numérique qui vaut maintenant exclusion de pans entiers de la vie sociale, éducative ou professionnelle.
- Le droit du travail et les dérives liées au manque de frontières entre vie privée et vie professionnelle particulièrement en termes de durée
- La protection de la vie privée et le respect des droits des citoyens dans un contexte où la situation de crise et d'urgence sanitaire paraît justifier que des mesures soient prises sans concertations et au détriment des libertés élémentaires.
- La réactivation de toutes les instances de débat ; elles permettent pondération, prise de recul et modération et sont constitutives d'une société démocratique.

Il apparaît désormais que se constitue un droit au numérique, qui serait équivalent au droit à l'alimentation en eau et en électricité.